



Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA)

avant-projet

Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
du ... 2017

et l'avis du Conseil fédéral du ... 2017,

arrête:

I

La loi du 12 juin 2009 sur la TVA est modifiée comme suit:

Art. 25, al. 4, 1^{re} phrase

⁴ Le taux de l'impôt grevant les prestations du secteur de l'hébergement (taux spécial) est fixé à 3,7 %. ...

*Minorité (Schneeberger, Bertschy, Birrer-Heimo, Gössi, Jans, Leutenegger
Oberholzer, Lüscher, Marra, Schelbert, Walti)*

⁴ Le taux de l'impôt grevant les prestations du secteur de l'hébergement (taux spécial) est fixé 3,7 % jusqu'au 31 décembre 2020. ...

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² En l'absence de référendum, elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En cas de référendum et d'acceptation par le peuple, le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

RS